

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 18 mai 2017 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES Maire.

Ouverture de la séance : 20 heures 30.

Madame Gael KERVERN a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marlène SENDRON a été nommée secrétaire de séance auxiliaire.

PRÉSENTS : MMES TULET, BOUSSEMART, AUGER, CALMETTES, KERVERN, SAGET, VOLTES. MM CIERCOLES, TIBAL, GUITARD, MONTALIEU, CARLES, VERDIER, ANJARD.

ABSENT NON EXCUSE : MM THURIES.

ABSENTS EXCUSES : MME CARBO.

PROCURATION : MM MARCHAND à MM ANJARD

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 11 mai 2017.

1- Choix du fournisseur traiteur pour la livraison de repas en liaison froide du restaurant scolaire de Garidech.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'ouverture des plis en date du 16 mai 2017 par la commission d'appel d'offre, concernant le marché de fournitures et livraisons de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la rentrée 2017/2018, la Société ANSAMBLE a été retenue pour les motifs suivants :

- Classé 1^{er} avec une note de 100.
- Classé 1^{er} pour le prix avec une note de 50.
- Classé 1^{er} sur les critères qualitatifs avec une note de 50.

Prix du repas pour les enfants de la maternelle : 2,445 € HT

Prix du repas pour les enfants de l'élémentaire : 2,545 € HT

Prix du repas pour les adultes : 2,785 € HT

Voté à l'unanimité

2- Lotissement Communal « Les Moulins de Lutché » vente du lot n°5.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre à Madame Annick DEPASCALIN une parcelle de terrain qui est propriété communale. Le terrain, lot n°5 est cadastré section B n° 1072 et 1785p, d'une superficie de 539 m².

Le prix de vente s'élève à 121 275.00 € net.

Monsieur le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) sont à la charge de l'acquéreur.

Voté à l'unanimité

3- Branchement de la salle polyvalente : SDEHG.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 02 mars 2016 concernant le branchement de la salle polyvalente, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (11BS794) :

- Depuis la REMBT 09.03.01 posée dans le cadre du renforcement, extension souterraine avec déroulage d'un câble HN3x240+95² dans une tranchée de 46 mètres jusqu'à une armoire modulaire REMBT 09.03.02.
- A côté de l'armoire modulaire, pose du coffret C400/P200 à encastrer dans le mur de soutènement.
- Depuis le coffret C400/P200, déroulage d'un câble HN3x240² dans une tranchée de 58 mètres remise par le promoteur jusqu'au tableau Tarif Jaune à poser dans le local TGBT.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

▪ TVA (récupérée par le SDEHG)	2 276 €
▪ Part SDEHG	8 365 €
▪ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	3 586 €

TOTAL	14 227 €
--------------	-----------------

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Voté à l'unanimité

Fin de la séance : 22h00